

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2026-182

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2026, le jeudi 1^{er} octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 23 septembre 2026 - Secrétaire de séance : Daniel FABRE

Nombre de membres en exercice : 85 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 13 - Nombre de votants : 71

Étaient présents et ont pris part au vote : Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Christian de BOISSIEU, Jean-Marc RIGAUD, Jean-Pierre BLANC, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Élodie WIMMER Lionel MANOS, Laurent BOU, Frédéric PELLEGRIN-ROMECCIO, Éric MAITRE, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Serge MERLE, Mireille MARTINEZ, Jean-Louis GUYADER, Clément TARPIN-LYONNET, Estelle GROSCLAUDE, Émilie LAGRUT, Françoise GARIBIAN, Serge GOMES, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, François COUROUBLE, Alexandre NANCHI, Alexia MACREZ, Walter COSENZA, Patrice MARTIN (jusqu'à la délibération n°2026-182), Emmanuel GINET, Alexandre JOUX, Jean-Pierre GAGNE, Danielle BERRODIER, Franck PLANET, Claire RAMONDOT, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Patricia PONCEBLANC, Samir HABI, Franck VOLLAT, Emmanuel SIMONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS (jusqu'à la délibération n°2026-163), Fabien THOMAZET (jusqu'à la délibération n°2026-184), Lionel CHAPPELLAZ (jusqu'à la délibération n°2026-183), Franck CHAPITEAU, Béatrice DALMAZ, Yves VENÇON, Marie-Françoise PICOLO, Éric GAILLARD, Patrick MILLET, Pascal VETTARD, Ludovic SCOBRY, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2026-153), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Giuliano D'ANDREA, Philippe BERTRON (jusqu'à la délibération n°2026-172), Nathalie NOUET (jusqu'à la délibération n°2026-172), Éric BEAUFORT (jusqu'à la délibération n°2026-165).

Étaient excusés et ont donné pouvoir : Marie-Christine SEYTIER (à Liliane FALCON), Philippe BROYER (à Aurélie PETIT), Sylvie SONNERY (à Christian de BOISSIEU), Rémi CHRISTIN (François COUROUBLE), Marine PELISSIER (à Mohamed ABBES), Dominique DELOFFRE (à Françoise VEYSSET-RABILLOUD), Claire ANDRÉ (à Lionel CHAPPELLAZ), Roseline PIRET (à Walter COSENZA), Yann GOAZIOU (à Alexia MACREZ), Jérôme GANDON (à Estelle GROSCLAUDE), Jean-Luc RAMEL (à Régine GIROUD), Élisabeth LAROCHE (Frédéric TOSEL), Nazarello ALONSO (à Patrick MILLET), Nathalie MICOLAS (à partir de la délibération n°2026-164 à Daniel FABRE).

Étaient excusées et suppléées : Pascale VERSAUD (par Ludovic SCOBRY), Cécile VIGIER (par Giuliano D'ANDREA).

Étaient excusés : Denis JACQUEMIN, Valérie CAUWET DELBARRE, Pascal COLLIGNON, Florence RIESSER, Marcel JACQUIN.

Étaient absents : Stéphanie PARIS, Lionel KLINGLER, Morgan CORNEFERT.

Objet : Renouvellement du dispositif d'aide à l'autoconsommation collective sur le patrimoine communal

VU le code général des collectivités territoriales en particulier son article L2224-34 al.4 ;

VU les statuts de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

VU la délibération 2020-188 du 22 octobre 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ;

VU les délibérations n° 2024-087, 2024-191 et 2025-164 ;

VU l'avis favorable de la commission environnement du 6 juillet 2026 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de décarbonation, d'électrification de nos usages et de stabilité des prix de l'énergie ;

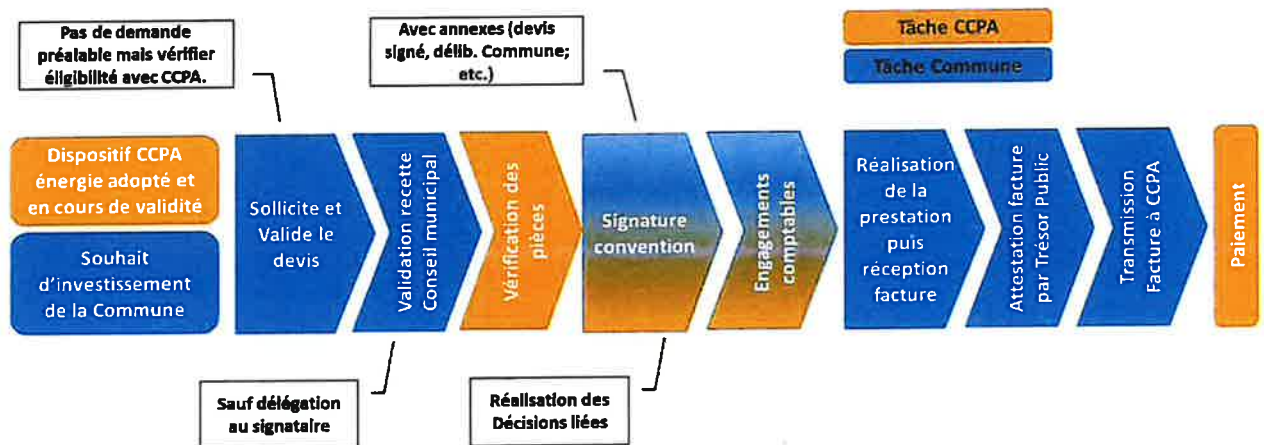
Mme Françoise VEYSSET-RABILLOUD, vice-présidente, rappelle que, suite à un travail effectué depuis plusieurs mois sur l'autoconsommation collective sur le patrimoine communal (génériquement appelée « ACC en Centre Village »), la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain avait adopté en mai 2024 une aide financière aux communes pour la réalisation des études de consommation et de portance.

Quinze collectivités ont sollicité ce dispositif qui se clôt le 30 septembre prochain. Ce dispositif voit son intérêt se renforcer par les récentes évolutions réglementaires. Il est ainsi proposé de prolonger ce dispositif, également ouvert aux EPCI dont le siège se trouve sur le territoire de la Plaine de l'Ain, pour 3 ans soit jusqu'au 30 septembre 2029 dans les mêmes conditions.

Pour mémoire, cet accompagnement prend la forme d'une double subvention forfaitaire :

- Une subvention forfaitaire de 5 000 € TTC de fonctionnement visant à réaliser l'étude d'autoconsommation sur le patrimoine communal.
- Une subvention forfaitaire de 1 000 € TTC de fonctionnement visant à réaliser les études de structure et de portance des toitures susceptibles d'accueillir les dispositifs de production solaire (thermique et/ou photovoltaïque).

Le processus d'aide est décrit dans le schéma suivant :



Ainsi, cette aide fait l'objet d'une convention annexée à cette délibération.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ APPROUVE le dispositif d'accompagnement financier pour étudier l'autoconsommation sur le patrimoine public communal et par voie de conséquence les dépenses afférentes,
- ✓ AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer les conventions de financement des communes dans les conditions fixées par cette délibération et par le projet de convention qui lui est annexé,
- ✓ AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les actes nécessaires à la bonne administration du dispositif y compris d'éventuels avenants aux conventions susmentionnées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 09 OCT. 2026

Publiée le 09 OCT. 2026

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,

Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN

